

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 7 décembre 2023. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le douzième jour de décembre deux-mille-vingt-trois, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 28 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12209-12-2023 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12210-12-2023 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 a été courriellé à chacun des élus le 7 décembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12211-12-2023 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 novembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 novembre 2023 :

Paiements : 35 831,71 \$

Factures : 4 399,42 \$

TOTAL : 40 231,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT, CONTRATS ADJUGÉS EN 2023, TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

En vertu de l'article 29 du règlement numéro 2020-384 TNO *Règlement sur la gestion contractuelle – TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose le rapport annuel au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, concernant l'application de ce règlement, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Mme Maryse Létourneau présente les contrats adjugés en 2023 comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, soit :

CONTRATS ACCORDÉS EN 2023 TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE		
Prix du contrat	Nom de l'entreprise qui l'a obtenu	Objet
63 224,75 \$ Taxes comprises	Richard Cloutier paysagiste	Déneigement route St-Bernard-des-Lacs et stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize, 2024-2025 et 2025-2026 Réf./MRCHG : résolution n° 12034-06-2023 TNO
74 158,88 \$ Taxes comprises	Excavation Michel Pelletier inc.	Ponceau TECQ phase n° 1 – 2022-2023, remplacement de 4 ponceaux route du chemin Landry Réf./MRCHG : résolution n° 12068-07-2023 TNO
24 699,00 \$ Plus taxes	Richard Cloutier paysagiste	Travaux secteur St-Joseph-des-Monts Réf./MRCHG : résolution n° 12069-07-2023 TNO
299 508,00 \$ Plus taxes	Les entreprises Énia Lafontaine inc.	Ponceau TECQ phase 2 – ponceau ruisseau Tanguay et ponceau route Landry Réf./MRCHG : résolution n° 12154-10-2023 TNO
37 705,03 \$ Taxes comprises	Construction rénovation FC	Travaux de rénovation Salle des loisirs Cap-Seize Réf./MRCHG : résolution n° 12183-11-2023 TNO

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 31.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

